

## SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

### Avis d'appel d'offres International

Nom de l'Autorité contractante : Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA)

**Objet** : Travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voies connexes dans les villes d'Allada, Dassa-Zoumè, Pobè, Lokossa, Aplahoué, Djougou et Kandi.

Programme BRIC (PforR)

Référence SIGMAP : T\_PAPVS 2\_87192

Avis n° : DDX/2024/SIRAT/PRMP/DP\_AUA /CP/CSPPR/8PM/S-PRMP du 26/06/2024

**BON A LANCER**

Identification de la procédure : AAOI n° .....

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à la 4<sup>ème</sup> version du Plan de Passation des Marchés Publics révisé sur le portail des marchés publics de la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA) publié sur le portail web des marchés publics ([www.marches-publics.bj](http://www.marches-publics.bj)), le 15 avril 2024.

2. Le Gouvernement de la République du Bénin a obtenu un financement pour le Programme Building Resilient and Inclusive Cities" (BRIC) de la Banque Mondiale à travers l'instrument PforR, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux **travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voies connexes dans les villes d'Allada, Dassa-Zoumè, Pobè, Lokossa, Aplahoué, Djougou et Kandi**.

3. La Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT SA), Maître d'ouvrage délégué, sollicite des offres sous plis fermés de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'exécution de travaux de construction de collecteurs d'assainissement pluvial et d'aménagement de voies connexes dans les villes d'Allada, Dassa-Zoumè, Pobè, Lokossa, Aplahoué, Djougou et Kandi, répartis en sept (07) lots comme suit :

Lots	Ville	Collecteurs primaires et secondaires		Aménagement de voiries	
		Nombre	Linéaire (m)	Revêtement	Linéaire (m)
PAPVS-2T01	Allada	5	8 250	Bitumage + Pavage	6 305
PAPVS-2T02	Dassa-Zoumè	7	9 025	Bitumage + Pavage	7 727
PAPVS-2T03	Pobè	7	5 876	Pavage	4 350
PAPVS-2T04	Aplahoué	5	7 351	Bitumage	11 205
PAPVS-2T05	Lokossa	2	7 871	Pavage	4 762
PAPVS-2T06	Djougou	5	7 369	Bitumage + Pavage	6 365
PAPVS-2T07	Kandi	3	5 820	Bitumage	5 968
Total		34	51 562		46 682

Un soumissionnaire peut déposer des offres pour tous les lots mais ne peut être attributaire de plus de deux (02) lots.

Lorsqu'un soumissionnaire présente des offres économiquement les plus avantageuses sur tous les lots, on lui attribuera le lot sur lequel l'écart entre le montant de son suivant immédiat et son montant est le plus élevé.

Les variantes ne seront pas prises en considération.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

- Anciennes entreprises

- Capacité technique et expériences :

- Être une entreprise spécialisée dans le domaine du Génie Civil, justifié par le Registre de Commerce ou les statuts ;
- Ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marché au cours des cinq (05) dernières années (2019, 2020, 2021, 2022 et 2023) justifié par le formulaire ANT2, daté, signé et cacheté ;
- Avoir effectivement exécuté en tant qu'entrepreneur principal ou sous-traitant au moins deux (02) marchés d'aménagement hydraulique liés à des infrastructures routières, urbaines, de drainage d'eau pluvial, d'aménagement de cours d'eau ou de construction de bassins de rétention au cours des dix (10) dernières années (2014 à 2023) et de l'année en cours, avec une valeur minimum francs CFA Hors Taxes par marché de :
  - Lot PAPVS-2T01 (ville d'Allada) : 10.000.000.000 FCFA,
  - Lot PAPVS-2T02 (ville de Dassa-zoumè) : 10.000.000.000 FCFA
  - Lot PAPVS-2T03 (Ville de Pobè) : 10.000.000.000 FCFA
  - Lot PAPVS-2T04 : (Ville de Aplahoué) : 10.000.000.000 FCFA
  - Lot PAPVS-2T05 : (Ville de Lokossa) : 10.000.000.000 FCFA
  - Lot PAPVS-2T06 : (Ville de Djougou) : 7.000.000.000 FCFA
  - Lot PAPVS-2T07 : (Ville de Kandi) : 7.000.000.000 FCFA.

« justifiées par les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou des procès-verbaux de réception assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples), signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin, maître d'ouvrage délégué), ou toutes autres personnes morales de droit privé.»

- Disposer de moyens matériels nécessaires à l'exécution du marché dont le détail est indiqué au point 6 de la sous-section C des critères d'évaluation et de qualification ;

- Disposer d'un personnel clé dont les profils, qualification et expériences sont conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous – section C. Critères d'évaluation et de qualification.

- **Capacité financière :**



- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction au cours des trois (03) dernières années (2021, 2022, 2023) de :
  - Lot PAPVS-2T01 (ville d'Allada) : 16.000.000.000 FCFA,
  - Lot PAPVS-2T02 (ville de Dassa-zoumè) : 16.000.000.000 FCFA
  - Lot PAPVS-2T03 (Ville de Pobè) : 12.000.000.000 FCFA
  - Lot PAPVS-2T04 : (Ville de Aplahoué) : 12.000.000.000 FCFA
  - Lot PAPVS-2T05 : (Ville de Lokossa) : 16.000.000.000 FCFA
  - Lot PAPVS-2T06 : (Ville de Djougou) : 9.000.000.000 FCFA
  - Lot PAPVS-2T07 : (Ville de Kandi) : 9.000.000.000 FCFA.

Conformément aux exigences du critère 3.2 du tableau des critères de qualification et justifié par les états financiers établis dans les formes par l'annexe A-3-2.

NB : Pour être attributaire de plusieurs lots, le montant du chiffre d'affaires moyen annuel réalisé doit être au moins égal à la somme des chiffres d'affaires des lots pour lesquels le soumissionnaire est présumé attributaire.

- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de :
  - Lot PAPVS-2T01 (ville d'Allada) : 1.483.050.850 FCFA,
  - Lot PAPVS-2T02 (ville de Dassa-zoumè) : 1.525.423.730 FCFA
  - Lot PAPVS-2T03 (Ville de Pobè) : 1.224.105.466 FCFA
  - Lot PAPVS-2T04 : (Ville de Aplahoué) : 1.129.943.500 FCFA
  - Lot PAPVS-2T05 : (Ville de Lokossa) : 1.355.932.200 FCFA
  - Lot PAPVS-2T06 : (Ville de Djougou) : 1.073.446.333 FCFA
  - Lot PAPVS-2T07 : (Ville de Kandi) : 1.186.440.680 FCFA.

« Justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin. »

❖ **Entreprises naissantes et celles qui n'ont pas trois (03) années d'existences**

- **Capacité technique et expériences :**

- Être une entreprise spécialisée dans le domaine du Génie Civil, justifié par le Registre de Commerce ou les statuts ;

- Ne pas avoir d'antécédents de non-exécution de marché, justifié par le formulaire ANT2, daté, signé et cacheté ;
- Disposer de moyens matériels nécessaires à l'exécution du marché dont le détail est indiqué au point 6 de la sous-section C des critères d'évaluation et de qualification ;
- Disposer d'un personnel clé dont les profils, qualification et expériences sont conformes à ceux indiqués au point 5 de la sous – section C. Critères d'évaluation et de qualification.

- **Capacité financière :**

- Fournir une police d'assurance des risques professionnels (justifier par une attestation délivrée par une compagnie d'assurance) de montant ci-après :
    - Lot PAPVS-2T01 (ville d'Allada) : 17.055.084.775 FCFA,
    - Lot PAPVS-2T02 (ville de Dassa-zoumè) : 17.542.372 FCFA
    - Lot PAPVS-2T03 (Ville de Pobè) : 12.669.491.580 FCFA
    - Lot PAPVS-2T04 : (Ville de Aplahoué) : 11.694.915.225 FCFA
    - Lot PAPVS-2T05 : (Ville de Lokossa) : 15.593.220.300 FCFA
    - Lot PAPVS-2T06 : (Ville de Djougou) : 9.258.474.625 FCFA
    - Lot PAPVS-2T07 : (Ville de Kandi) : 10.233.050.865 FCFA.
  - Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de :
    - Lot PAPVS-2T01 (ville d'Allada) : 1.483.050.850 FCFA,
    - Lot PAPVS-2T02 (ville de Dassa-zoumè) : 1.525.423.730 FCFA
    - Lot PAPVS-2T03 (Ville de Pobè) : 1.224.105.466 FCFA
    - Lot PAPVS-2T04 : (Ville de Aplahoué) : 1.129.943.500 FCFA
    - Lot PAPVS-2T05 : (Ville de Lokossa) : 1.355.932.200 FCFA
    - Lot PAPVS-2T06 : (Ville de Djougou) : 1.073.446.333 FCFA
    - Lot PAPVS-2T07 : (Ville de Kandi) : 1.186.440.680 FCFA.
- « Justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin. »

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

En outre, le candidat devra joindre à son offre, la version électronique (clé USB) des fichiers modifiables des Devis Quantitatif et Estimatif (DQE) remplis sur la base de ceux du Dossier d'Appel d'Offres reçu ou téléchargé. Ces fichiers modifiables seront sur la même clé USB de l'offre. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

9. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après Salle d'ouverture de la Direction Générale de la SIRAT SA, l'immeuble 'SCI TRAIT D'UNION', rue Obama Beach, quartier Ahwanlèko le 13/08/2024 A 10 heures 30 minutes, heures locale (GMT+1).

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de

Lots	Villes	Garantie de soumission (FCFA HT)
PAPVS-2T01	Allada	148 305 085
PAPVS-2T02	Dassa-Zoumè	152 542 373
PAPVS-2T03	Pobè	110 169 492
PAPVS-2T04	Aplahoué	101 694 915
PAPVS-2T05	Lokossa	135 593 220
PAPVS-2T06	Djougou 1	80 508 475
PAPVS-2T07	Kandi 1	88 983 051

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;

11. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent-vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

12. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Cotonou, le 26 Juin 2024  
La Personne Responsable des Marchés Publics,

Salifou MAMAN